

# CONSEIL MUNICIPAL

## du mercredi 5 février 2020

Le mercredi 5 février 2020, à 21h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Carine HOUDOUIN, Maire.

**Étaient présents :** MM. HOUDOUIN Carine, LEMANISSIER Patrick, DESPREZ Brice, CRISPINO Dominique, DESSAGNE Monique, MATHIEU Gérard, FANCHON Emmanuelle, de GRANDCOURT Jean.

Absents excusés : MM. PINAQUY Patricia, BONENFANT Alexandre.

Secrétaire de séance : Mme FANCHON Emmanuelle.



### Compte-rendu du conseil municipal du 3 octobre 2019

Le compte-rendu n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

#### Étude bathymétrique lagune

Le curage de la lagune a été réalisé en 2008 ; le service de l'eau du Conseil Départemental qui vient périodiquement vérifier le fonctionnement de la station a prescrit une étude bathymétrique de façon à estimer l'épaisseur des boues dans les 2 premiers bassins (en moyenne 10 ans séparent chaque curage).

Des entreprises ont été interrogées et 3 devis ont été proposés pour cette étude.

1. SET Environnement d'Ille-et-Vilaine (qui avait participé au curage de la lagune il y a 10 ans) = 2 406.00€ H.T.
2. SGS à Evry = 2 250.00€ H.T.
3. SEDE à Evry = 2 650.00€ H.T.

Sur place il sera procédé à un quadrillage de 5 x 5 m sur les bassins et 3 carottages seront réalisés. La profondeur des bassins sera estimée et nous saurons si un curage s'impose.

Les boues issues du curage seront épandues si elles ne sont pas polluées sinon elles subiront une dépollution et le coût sera plus élevé.

Le choix s'est porté sur la Sté SGS, c'est déjà elle qui effectue pour le compte du service de l'eau les prélèvements ponctuels. Les travaux seront réalisés mi-mars en période hors gel.

La prochaine visite du service de l'eau du Conseil Départemental est programmée au 11 mars.

## **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2020 Commune**

Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, "l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette" ('article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales) ;

Le montant budgétisé des dépenses d'investissement de la Commune 2019, hors chapitre 16 "Remboursement d'emprunts" et « solde d'exécution négatif » s'élève à 30 259.00€ ;

Conformément aux textes applicables, Mme le Maire propose au conseil municipal de faire application de cet article jusqu'à concurrence de 7 564.75€ ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le maire à pourvoir aux dépenses d'investissements aux conditions mentionnées ci-dessus.

## **Plan Communal de Sauvegarde**

La Préfecture a souhaité que toutes les communes soient dotées d'un PCS, y compris celles qui ont peu de risques.

Le PCS est un document qui reprend des informations essentielles (téléphone, clés plans) pour réagir si un risque survenait.

Il est fait mention des personnes à prévenir (membres du conseil) ou susceptibles d'intervenir en cas de crise (police, pompier ...) la liste des bâtiments communaux, les risques possibles, l'organisation, où trouver les clés etc. afin de faire face au mieux dans des situations d'urgence.

Il peut s'agir d'aléas naturels : incendie, feu de chaume, tempête, orage violent, neige, verglas, inondation par ruissellement ou risque technologiques : incendie/ explosion de silos, arrivée de fumées amenées par le vent ... Il y a à proximité le site de la coopérative de Corbreuse et à Garancières des entreprises de stockage. Il peut s'agir également d'accidents routiers avec matières dangereuses / crash d'avion durant le survol pour rejoindre Orly ou Roissy / crash d'hélicoptère puisque l'armée s'entraîne au-dessus du village.

Il pourrait être fait usage d'une voiture avec hautparleur pour avertir la population.

Quant à la possibilité de "confiner" / évacuer / accueillir des personnes pour un couchage, la salle polyvalente pourrait recevoir 20 personnes et il s'offrirait la possibilité d'occuper un gymnase de La CCDH. A noter qu'un défibrillateur y est installé.

Les membres du conseil municipal approuvent le PCS.

## Recensement

Mme le maire porte à la connaissance du conseil l'avancement du recensement de la population :

Il y a 177 logements à enquêter + 1 communauté. L'agent recenseur en est à 95.5% d'avancement, dont 71.04% de réponses par internet. A ce jour, il reste 8 adresses qui ne sont pas recensées.

En cas de non réponse, une amende de 38€ peut être infligée. Le recensement est une obligation et il est primordial pour les communes, car la population Insee sert de base de calcul aux diverses dotations de l'état.

## Elections et organisation

Les tours de garde lors des élections municipales seront assurés par les conseillers par tranche de 4h00 chacune.

Pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, les urnes seront installées dans la deuxième salle de classe. Une petite rampe permet le passage de fauteuil roulant.

## Panneaux solaires / Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DISL)

Le Gouvernement a reconduit le dispositif exceptionnel de soutien à l'investissement local mis en place en 2016. L'objectif de ce dispositif est double : soutenir l'investissement des collectivités territoriales et l'orienter vers les grandes priorités nationales en matière d'équipement des territoires, notamment celles inscrites au Grand plan d'investissement (GPI) présenté par le Premier ministre le 25 septembre 2017.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte fixe à l'échelle 2030 3 objectifs : -30% de consommation, - 30% de gaz à effet de serre et + 30% d'énergie renouvelable.

La CCDH s'investit particulièrement dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et la commune est également désireuse d'y contribuer.

Mme le Maire propose d'installer 2 générateurs photovoltaïques de 9KwC de puissance sur la toiture de l'atelier municipal et sur le préau de l'école dont le coût prévisionnel s'élèverait à 34 800.00€ HT et qui est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) de 80%.

L'Alec a aidé la commune dans la faisabilité de ce projet et nous a fourni les devis estimatifs :

- |                       |            |
|-----------------------|------------|
| - Panneaux préau      | 16 900€ HT |
| - Panneaux atelier    | 16 400€ HT |
| - Raccordement Enedis | 1 500€ HT  |

Les panneaux fixés sur le préau de l'école d'une surface de 48m<sup>2</sup> fourniraient 8940 Kwh et ceux sur l'atelier municipal, de 48m<sup>2</sup>, 9250 Kwh.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal en sont d'accord et autorise Mme le Maire à demander une subvention de DSIL de l'ordre de 80% ; entendent que sans accord de subvention les travaux ne pourront être réalisés.

## **CISPD / CLSPD**

Créé le 7 mars 2002, le Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de délinquance (CISPD) de la Vallée supérieure de l'Orge regroupait les communes d'Angervilliers, Boissy-s/s-Yon, Breuillet, Breux-Jouy, Dourdan, Roinville-s/s-Dourdan, Saint-Chéron, Saint-Maurice Montcouronne, Saint-Yon et Sermaise.

Au gré des regroupements de communes et de la prise de la compétence Prévention de la délinquance par les intercommunalités, le périmètre du CISPD n'a cessé d'évoluer.

Depuis 2016, il s'était recentré sur les communes membres de la Communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) et autour de permanences d'accès aux droits : deux permanence d'aide aux victimes assurées par MEDIIVIPP 91 (à Dourdan) et deux permanences juridiques assurées par le CIDFF 91 (à Dourdan et Saint-Chéron). Celles-ci faisant l'objet de conventions d'organisation et de participation financière.

La commune de Richarville y a adhéré le 1er janvier 2010.

A ce jour, la CCDH n'a pas pris cette compétence, limitant son champ d'action à la Prévention spécialisée depuis le 1er janvier 2018.

L'article 1er de la loi du 5 mars 2007, rendant obligatoire le Conseil local de sécurité et de prévention de la Délinquance « dans les communes de plus de 10 000 habitants, Dourdan a créé son Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) le 4 octobre 2019 et il y a lieu de délibérer pour sortir du CISPD de la Vallée Supérieure de l'Orge.

A l'unanimité, le conseil municipal en est d'accord et considérant que le CIDFF, les associations Mediavipp91, UDAF et APCE, sont tous situés dans le périmètre d'Evry Courcouronnes et permettent l'accès aux droits des habitants de la commune ne souhaite pas intégrer le CLSP de Dourdan.

Cela évitera de surcroît des charges à la commune, d'autant que la ville de Dourdan qui assurait la présidence du CISPD ne nous envoyait plus aucune statistiques, ne prévoyait plus la moindre réunion, ne faisait plus de rapport annuel, nous demandait juste notre participation financière.

## **Questions diverses**

### ***Procédure de catastrophe naturelle***

La Préfecture nous a avisé que dorénavant la procédure, simplifiée, de reconnaissance de catastrophe naturelle se fait sur internet via l'application iCatNat. La démarche est gratuite.

Il faut donner la date du phénomène, identifier le phénomène naturel à l'origine des dommages, évaluer le nombre de bâtiments endommagés, identifier les mesures de prévention existantes. La préfecture étudie ensuite les demandes, les centralise, vérifie les conditions type météo ... Ensuite une commission interministérielle examine les dossiers et rend sa décision.

Il faut cependant savoir que pour bénéficier au travers de son assurance de la prestation "catastrophe naturelle," il faut bien évidemment être assuré en conséquence en plus de fournir l'arrêté de reconnaissance.

### **Bornes à incendie**

La Sté Véolia qui a la charge de la vérification des bornes à incendie indique que 3 hydrants ne sont plus réglementaires ou nécessitent des réparations et fournit 3 devis de réparation / remplacement.

Le conseil municipal constate que celle de la rue de Villevert, remplacée l'année dernière par la Sté Véolia elle-même, est "non conforme" !

### **Panneau touristique CCDH/Commune**

Toutes les communes de la CCDH sont dotées d'un panneau touristique. Le nôtre sera installé par nos soins aux abords de l'église avec une poubelle proche, pour les randonneurs / promeneurs.

### **Réunion publique salle polyvalente**

Mme HOUDOUIN a déposé une demande d'autorisation d'occuper la salle polyvalente pour organiser une réunion publique le 6 mars prochain.

Le conseil municipal dit, qu'en toute équité, la salle sera prêtée à tout organisateur de réunion publique en vue des prochaines élections municipales.

Séance levée à 22h16.

Carine HOUDOUIN  
Maire